



Date de la convocation :
07/09/2026
Date d'affichage : 07/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Corinne ZAETTA, Christian SORTON, Jean-Claude SILLET, Fabien LOBJOIT, Stéphanie SAUVAGE, Cédric DEBATY, Maud THENOT, Justine LEBERGUE

Absente excusée : Stéphany SALSI

Secrétaire de séance : Justine LEBERGUE

DELIBERATION N° 2026/06/09

OBJET :

Institution taxe sur la
vacance des locaux
d'habitation

Le maire de Branscourt,
expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Considérant le nombre fréquent et régulier de demandes de logement dans la commune,

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix POUR, 1 ABSTENTION et 2 voix CONTRE :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations

Fait à Branscourt

Le : 17/09/2026

Le Maire

Pierre LHOTTE

